

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 décembre 2020 à 19h00, sous la présidence M. Benjamin LEROUX, Maire.

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE (à partir de 19h55 point 5), M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET.

Excusé : M. Arnaud TALPIN

Absents : AUCUN

Procuration : M. Arnaud TALPIN a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ

En exercice : 15 Présents : 14 Exprimés : 15

Secrétaire de séance désigné : Mme Jeannine SANCHEZ

Assistait également à la réunion : Sandrine VERNARDET, Secrétaire de Mairie

Après avoir ouvert la séance, M. Le Maire donne lecture des délibérations prises par le Conseil Municipal réuni le 21 octobre 2020 et des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. TARIFS MUNICIPAUX 2021

TARIFS 2021 – CAMIONS AMBULANTS, FOIRE ET MARCHÉ – EMPLACEMENT FORAINS – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs pour l'année 2021 concernant les camions ambulants, foire et marché, les emplacements forains de la fête nationale et la fête patronale, ainsi que les occupations temporaires des trottoirs et places de parking.

I. Tarifs pour camions ambulants, foire et marché

Camion vente au déballage : 78 €

Camion restauration rapide (forfait mensuel)

- 1 installation/semaine 28 €

- 2 installations/semaine 55 €

- 3 installations/semaine 72 €

Cirques et spectacles ambulants : 103 €

Emplacement des marchands forains :

- Par mètre : 0.90€

- Jours de marchés et de foires en janvier, février et mars : gratuit

Abonnement annuel pour marchands ambulants par mètre : 31 €

II. Emplacements forains pour la fête nationale et la fête patronale

Jeux d'adresse : 15€

Petite confiserie :	10€	
Grande confiserie :	15€	
Tir :	15€	
Petite loterie :		10€
Kermesse et jeux automatiques :	20€	
Manège enfant :	35€	
Grand manège ouvert et découvert :		70€
Toboggan gonflable :		20€

III. Occupations temporaires des trottoirs et places de parking

Redevance pour occupation temporaire de trottoirs par an :	7.60 €/m ²
Redevance pour occupation temporaire de trottoirs inférieure à 5 mois :	3.60 €/m ²
Redevance mensuelle pour occupation temporaire de places de parking (création d'une terrasse) :	64.50 €

IV. Aire de Camping-cars

Parking 24 H (1 jour)	8 €
Parking 48 H (2 jours)	16 €
Parking 72 H (3 jours)	24 €
1 utilisation Borne camping-cars	3 €
Parking 24 H (1 jour) + 1 utilisation borne électrique	11 €
Parking 48 H (2 jours) + 2 utilisations borne électrique	22 €
Parking 72 H (3 jours) + 3 utilisations borne électrique	33 €
<i>Tarifs incluant la taxe de séjour de 0.45 € / camping-cars et jour due à la Communauté de Communes.</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS 2021 – CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs 2021 concernant les concessions dans le cimetière communal.

Cimetière :

Concession cinquantenaire :	347 €
Concession carré enfant :	174 €
Réfection allée cimetière :	61 €

Columbarium :

Concession caveau 15 ans :	117 €
Concession caveau 30 ans :	238 €
Case 2 urnes 15 ans :	294€
Case 2 urnes 30 ans :	530 €
Jardin du souvenir (table et allée) :	117 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs cités ci-dessus pour les concessions dans le cimetière communal à partir du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS 2021 – LOCATION DES SALLES COMMUNALES – LOCATION DES GARAGES – ACCES DEPOT DE MATÉRIAUX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les tarifs suivants à approuver pour l'année 2021.

I. Location de salles

Location salle des mariages

- Forfait ½ journée : 95€
- Locaux annexes : 45€
- Salle du Conseil Municipal « Henri Cordier » - Forfait ½ journée : 60€

II. Location de garages

Rue de la 1 ^{ère} armée Française :	
- Location de garages à des particuliers :	32 €/mois
- Location garage spécial :	38 €/mois
Rue des Ursulines :	
- Location de garages à des particuliers :	32.50 €/mois
Rue du Pont Provisionnel :	47.50 €/mois
Rue Basse :	20.50 €/mois
Rue Cours Roche (3 garages) :	104 €/mois les 3
<i>garages</i>	

III. Dépôt de matériaux

Réservé aux entreprises travaillant sur la commune (caution 200€)	
- Entreprises titulaires d'un marché de travaux de la Mairie :	Gratuit
- Redevance forfaitaire par camion 6 roues :	60€
- Redevance forfaitaire pour petit camion :	20€
Gestionnaire du camping	
- Redevance annuelle :	107 €
Les particuliers résidant sur Arnay-le-Duc :	Gratuit à raison de 3 dépôts / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs cités ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS 2021 - LOCATION DE MATÉRIEL - REDEVANCES DIVERSES - PHOTOCOPIES ET FAX

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs pour l'année 2021 suivants, concernant la location de matériel, les redevances diverses ainsi que les tarifs pour les photocopies et l'utilisation du fax.

I. Location matériel

Location de barrières (l'unité et par jour) + caution de 150€ :	1.50€
Location de chaises (l'unité et par jour) :	1.50€
Location de tables (l'unité et par jour) + caution de 150€ :	
Particuliers et associations extérieures à la commune :	5.30 €
- Associations locales :	gratuit

Location sonorisation :	
- Complète :	50 €
- Mobile :	30 €
<i>Gratuite pour les associations locales</i>	

Location petits barnums (2 de 9m2) : + caution 200€

- Particuliers et associations extérieures à la commune : 26€ l'un/manifestation
- Associations locales : gratuit

Montage du barnum :

- En totalité : 280€
- Partiellement : 140€

Camion nacelle 100 €/heure avec 2 agents habilités
Location réservée uniquement aux associations, administrations.

II. Redevances diverses

Places à dépôt par m ² (minimum de perception 5€) :	1.30€
Location horaire balayeuse :	79 €
Voyage en camion par trajet :	53 €
Heure de cantonnier :	28.50 €
Heure de femme de ménage sans fournitures :	28.50 €
Heure de broyage :	46 €
Emplacement taxi par an :	114 €

III. Tarifs photocopies- Fax

Photocopie par feuille :	
- A4 Noir :	0.25€
- A4 Couleur:	0.50€
- A3 Noir :	0.40€
- A3 Couleur :	1€
Fax par envoi :	0.50€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

III. AIDE AUX COMMERÇANTS : ANNULATION DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN 2020

M. Benjamin LEROUX est sorti durant la délibération.

Vu la délibération n°2019-68 du 14/11/2019 fixant les tarifs des camions ambulants, foire et marché – emplacements forains et occupation temporaire du domaine public,

Considérant le contexte lié à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur l'économie du commerce locale sur l'année 2020,

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir les commerçants d'Arnay-le-Duc,

Madame la 1^{ère} Adjoint propose d'exonérer pour l'année 2020 les droits d'occupation du domaine public aux commerçants, hôteliers, restaurateurs, marchands et forains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 Décide de l'exonération des droits d'occupation du domaine public habituellement appliqués aux commerçants et forains pour l'exercice 2020 à l'exception de la redevance pour l'emplacement restauration rapide et camion de vente au déballage.

IV. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UCIA

M. Benjamin LEROUX est sorti durant la délibération.

Madame la 1^{ère} adjoint donne lecture du courrier émanant de la secrétaire de l'UCIA, Union Commerciale Industrielle Artisanale, Mme Françoise PACAUT sollicitant une aide financière pour leur accorder une aide dans le cadre de leur animation de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité :

- Décide d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention à l'UCIA, Union Commerciale Industrielle Artisanale **d'un montant de 1 000.00€ -mille Euros-** permettant de les aider à financer les animations devant avoir lieu en cette fin d'année.

V. REDEVANCE CAMPING 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents échanges ayant eu lieu depuis mai 2020 avec le Groupe Huttopia gestionnaire du Camping de Fouché concernant la contexte sanitaire et financier.

Monsieur le Maire expose au conseil les différentes possibilités offertes concernant la redevance 2020.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré avec une voix contre

- Décide, vu le contexte sanitaire et à titre exceptionnelle, d'appliquer pour l'exercice 2020 une redevance au groupe Huttopia d'un montant de 40 000.00 € -quarante mille Euros

VI. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE

Les équipements sportifs de la ville (installations de plein air et couvertes) sont régulièrement mis à disposition des établissements scolaires et des associations locales pour la pratique de diverses activités au quotidien.

Sont concernés : le stade de Fouché, le terrain de football en herbe, les terrains de tennis, la piste d'athlétisme, le local buvette, le local maître nageur, les vestiaires, le local arbitre, les sanitaires de Fouché, le parcours piétonnier de l'étang Fouché ainsi que le terrain de football en stabilisé, le club house.

Afin de définir les conditions d'utilisation de ces installations par les différents utilisateurs, il convient de formaliser une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les conventions d'utilisation des équipements sportifs de la ville mis à disposition des établissements scolaires ou des associations locales dans le cadre de leurs diverses activités.

VII. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNELE ET MATERIEL : CCPAL/COMMUNE

Madame la 1^{ère} adjoint fait part à l'assemblée de la nécessité de renouveler les conventions de mise à disposition du personnel communal des Services Techniques et du matériel pour l'entretien de différents sites, scolaires, PAV, ainsi que des missions de périscolaires, en fonction de la CCPAL.

Madame la 1^{ère} adjoint indique qu'il convient de contractualiser l'accord par la signature d'une convention qui fixera les modalités de mise à disposition du personnel communal des Services Techniques et du matériel.

Le conseil communautaire réuni le 19/11/2020 a délibéré favorablement quant à la signature de ces conventions entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les modalités de mise à disposition du personnel des services techniques et du matériel communal.

VIII. INDEMNISATION SINISTRE ROUTE DE THOREILLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée à l'égard des usagers dans le cadre de l'exercice de ses compétences, notamment par suite de défaut d'entretien d'un ouvrage public ou

d'un dysfonctionnement du service public, dès lors que le lien de causalité entre le dommage et l'activité de la collectivité est établi.

Considérant que la responsabilité de la commune a été mise en cause pour un défaut d'entretien d'une voie communale,

Vue que la commune a, de son côté, pris toutes les mesures techniques pour remédier au problème

Considérant que le montant du préjudice s'élève à 127.49 €

Considérant l'avis de la société MMA, assurance de la commune, préconisant d'indemniser le tiers victime de dommages matériels directement au vue du montant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de régler l'indemnité de sinistre directement à M. PALY-LIGNIER d'un montant de 127.49€.

IX. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LOTISSEMENT DES HAUTS DE FLAINE

Madame la 1^{ère} Adjoint propose au Conseil Municipal d'augmenter les crédits inscrits en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement pour permettre de régler une facture de frais d'agence immobilière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 011 – Article 6226		1 250,00		
Chap. 70 – Article 7015				1 250,00
TOTAL		1 250,00		1 250,00

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Madame la 1^{ère} Adjoint propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Transfert d'un crédit de 8 173,48 € du chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers :
 - Le compte 6541 « créances admises en non valeur » pour un montant de 6 573,48 € afin de pouvoir annuler, à la demande de Monsieur le Trésorier, les créances anciennes devenues irrécouvrables,
 - le compte 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour un montant de 1 600 € afin de créer une provision permettant de couvrir, le cas échéant, l'admission en non valeur d'autres titres anciens.
2. Augmentation du crédit inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » pour un montant de 66 410,86 € pour permettre de régulariser le montant du compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » qui a été inscrit au budget pour 188 597,99 € au lieu de 255 008,85 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Augmentation en recettes d'investissement du compte 021 « virement de la section de fonctionnement » et en dépenses d'investissement du compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de 66 410,86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- **VOTE** la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
Ch. 022 – Cpte 22 Dépenses imprévue	8 173,48 €			
Ch. 65 – Cpte 6541 Créances admises en non valeur		6 573,48 €		
Ch. 68 – Cpte 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		1 600,00 €		
Ch. 023 – Cpte 023 Virement à la section d'investissement		66 410,86 €		
TOTAL	8 173,48 €	74 584,34 €		
Section d'investissement				
Ch. 001 – Cpte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté		66 410,86 €		
Ch. 021 – Cpte 021 Virement de la section de fonctionnement				66 410,86
TOTAL		66 410,86 €		66 410,86 €

- DIT que la décision modificative est en déséquilibre au niveau de la section de fonctionnement pour un montant de 66 410,86 €, mais que le budget global reste en suréquilibre de 55 248,20 €.

X. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame la 1^{ère} Adjoint indique que Mr le Trésorier propose d'inscrire en non-valeur, suite aux poursuites effectuées et restées sans effet, les produits irrécouvrables dont liste ci-jointe, soit 34 titres pour un montant total de 6 573,48 € dont :

- Exercice 2008 : 9 titres pour un montant de 1 650,34 €
- Exercice 2009 : 11 titres pour un montant de 1 773,41 €
- Exercice 2011 : 10 titres pour un montant de 2 233,19 €
- Exercice 2012 : 1 titre pour un montant de 166,03 €
- Exercice 2016 : 3 titres pour un montant de 750,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les 34 titres comme indiqués ci-dessus, pour un montant global de 6 573,48 €.

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

XI. DIAGNOSTIC RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DOSSIER LOI SUR L'EAU / DEMANDES D'AIDES

Considérant que l'autorisation d'exploiter la station d'Épuration est caduque depuis le 1^{er} juin 2017

Considérant la demande de la police de mise en conformité par la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement et de la constitution d'un dossier Loi sur l'Eau

Considérant les estimations faites par la Société Artellia ayant déjà un diagnostic des réseaux en 2013

- Diagnostic : 37 700 € HT
- Dossier Loi sur l'Eau : 9 850 € HT

Le conseil Municipal,

sollicite une aide pouvant aller jusqu'à 80 % pour ses 2 dossiers à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Autorise le maire à effectuer toutes les démarches afin de répondre rapidement aux demandes de la police de l'eau

XII. TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet *Rue de l'Abattoir et Chemin Pré Vaux* pour un montant de *106 226.50 € HT*,

approuve le projet *d'installation de panneaux de limitation de vitesse sur la commune* pour un montant de *13 417.53 € HT*,

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre

. de l'Appel à projet voirie

et

. de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur des voies communales

s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	☐ sollicitée	106 226.50	30 % selon le montant	31 867.95
AMENDES DE POLICE	☐ sollicitée	13 417.53	25 %	3 354.38
Autre :	☐ sollicitée ☐ attribuée		%	
Autre :	☐ sollicitée ☐ attribuée		%	
TOTAL DES AIDES			%	35 222.33
Autofinancement du maître d'ouvrage		119 644.03	% (minimum de 20%)	84 421.70

XIII. TRAVAUX TOUR DE LA MOTTE FORTE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la délibération n°2018-72 du 18/12/2018 décidant du report des travaux de restauration extérieure de la Tour de la Motte Forte en 2020 en raison du contexte budgétaire restreint de la commune.

Il informe le conseil des échanges avec M. PALLOT, Architecte, et M. JACQUET de la DRAC concernant le report des travaux en 2018.

Considérant la dégradation du bâtiment durant ces dernières années,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de relancer le projet des travaux dans les plus brefs délais

Confie au Maire le soin de contacter M. PALLOT et M. JACQUET afin de leur faire part de cette décision.

XIV. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT BASE DE LOISIRS DE FOUCHÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre

approuve le projet *d'aménagements de la base de loisirs de Fouché* pour un montant de **14 150.00 € HT**

sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Village Côte d'Or définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	14 150.00	%	5 000.00
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	

TOTAL DES AIDES			%	5 000.00
Autofinancement		14 150	%	9150.00

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
atteste de la propriété communale de la base de loisir de Fouché

XV. ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe que le parc des véhicules des services techniques est vieillissant et qu'il convient de commencer son renouvellement, la Citroen SAXO ne pouvant plus être utilisée.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs garages afin d'acquérir un véhicule utilitaire électrique étant plus adapté au petit trajet à travers la ville.
Une comparaison a été faite avec les propositions reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes offres,
A l'unanimité :

- Décide d'acquérir un véhicule électrique de la marque LIGIER.
- Retient la proposition faite par le Groupe LIGIER se détaillant comme suit :
 - **Descriptif : PULSE 4L3 long -homologation N1-Batterie LITHIUM**
 - Véhicule neuf
 - Equipement : plateau 3ridelles, rehausse latérales, vérin hydraulique, porte-outils, portes rigides
 - **Prix : 22 966.22 € HT – 27 559.47 € TTC**
- Décide de demander le bonus 2020, prime à la conversion d'un montant de 5 000€ pour le véhicule Citroen

XVI. QUESTIONS DIVERSES

- Informations données sur :
 - L'avancé du dossier de la vente du Château
 - Les échanges avec Madame la Sous-Préfète sur l'actuelle hausse de la précarité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h55

Affiché le 17 décembre 2020
Le Maire,
Benjamin LEROUX